

---

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

---

**RÉUNION DU VENDREDI 9 MARS 2012**

---

Le vendredi 9 mars 2012, à 09h30, la commission permanente du conseil général, dûment convoquée le 28 février 2012, s'est réunie Salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de M. Gérard COULON.

**Étaient présents :**

M. Gilles BEAUFILS, M. Pierre BIHET, M. Lucien BOEM, M. Jacky BOUVET, M. Jean-Claude BRAUD, M. François BRIERE, M. Gérard COULON, M. François DAVOUST, M. Paul DELAUNAY, M. Serge DESLANDES, M. Gérard DIEUDONNE, M. Jean-Yves GUILLOU, M. Claude HALBECQ, M. Hervé HOUEL, M. Jean-Michel HOULLEGATTE, Mme Christine LEBACHELEY, M. Marc LEFEVRE, M. Hubert LENORMAND, M. Jean LEPETIT, M. Michel LERENARD, M. Yves NEEL, M. Claude PERIER, M. Patrice PILLET, M. Dieudonné RENAUX, M. Philippe RIPOUTEAU, M. Jacques THOUVENOT.

**Étaient excusés :**

M. Jean ANDRO, M. Philippe BAS, M. Erick BEAUFILS, Mme Rolande BRÉCY, M. Louis DESLOGES, M. Henri-Jacques DEWITTE, M. Hubert GUESDON, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Michel LAURENT, M. Jean-François LE GRAND, M. Michel LOUISET, M. Gilles QUINQUENEL, M. Jean-Marie REMOUÉ, M. Bernard TREHET

**Secrétaire de séance :**

François BRIERE.

\* \* \*

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 9 mars 2012

Service instructeur	:	Pôle "Performance de la gestion publique" Direction de la commande publique durable Service des marchés publics
Titre du rapport	:	Résultats d'appels d'offres
Commission	:	Affaires financières et administration générale

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil général CG.2011-04-11.0-2 du 11 avril 2011 lui donnant délégation dans le cadre des marchés et accords cadre n'appartenant pas à la catégorie des marchés dits « adaptés » au sens de l'article 28 du Code des marchés publics, pour autoriser le lancement de la procédure, accepter les dossiers de mise en concurrence et d'appel d'offres, approuver les conventions de marchés, et autoriser le président à signer toutes les pièces correspondantes, avenants et autres pièces modificatives des marchés ;

Vu les délibérations de la commission d'appels d'offres du mois de février 2012 ;

---

Mes chers collègues,

Dans le cadre des procédures d'appels d'offres et des consultations pour des marchés négociés pour la réalisation des travaux sur routes départementales et autres, vous avez souhaité connaître les résultats obtenus à l'issue des réunions de la commission d'appel d'offres.

Cette commission s'est réunie en Février 2012 pour procéder à l'examen des offres concernant les opérations définies ci-dessous avec leur résultat :

### **I - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

**- RD 62 – Aménagement et renforcement entre SOTTEVAST  
et VALOGNES - Aménagement d'un giratoire avec la RD 146  
Commune de NEGREVILLE**

Entreprise Mastellotto - variante 3 pour un montant de 415 852,52 € TTC  
Estimation de l'administration : 605 286,63 € TTC

**- RD 650 – Eclairage public – Giratoire accès Sud de Les Pieux  
Commune de LES PIEUX**

*Appel d'offres déclaré infructueux – lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable en application de l'article 35.I.1° du C.M.P.*

**- RD 976 – Aménagement d'un carrefour giratoire avec la  
RD 999 - Lieu-dit « La Pavaille »  
Communes de VIREY et PARIGNY**

Groupement d'entreprises Perez/Brionne – variante pour un montant de 988 652,12 € TTC

Société MP2B pour un montant de 5 967,05 € HT

Marché de type à bons de commande :

\* montant minimum : 5 000,00 € HT

\* montant maximum : 23 000,00 € HT

**- Conception, production et réalisation technique de la soirée des sportifs de haut niveau le 02/03/2012**

Société M-Box pour un montant de 15 414,00 € HT

Estimation de l'administration : 20 000,00 € HT

**- Assistance à la création d'une société publique locale pour la gestion du Port de SAINT VAAST LA HOUGUE**

Société David Gandon Conseil pour un montant de 23 920,00 € TTC

Estimation de l'administration : 25 833,60 € TTC

**- Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) - Formation continue obligatoire (FCO) – Transport routier de marchandises**

Société Promotrans pour un montant de 16 500,00 € HT

Marché de type à bons de commande :

\* montant minimum : 14 500,00 € HT

\* montant maximum : 29 000,00 € HT

### **III – PROCEDURES NEGOCIEES**

**- Aménagement d'une bouche de découverte – Tourbière de la Lande Mouton - Commune de SAINT CLEMENT RANCOUDRAY Attribution des lots 2, 4, 5 déclarés infructueux lors de la CAO du 18 novembre 2011**

Lot 2 – Equipement bois pour sentier de découverte

Groupement Marcanterra/Pro Bois – variante 3 pour un montant de 417 690,20 € TTC

Estimation de l'administration : 412 625,98 € TTC

Lot 4 – Terrassement – gros oeuvre

Groupement Mongodin/Sarl Exploitation des Etablissements Frédéric pour un montant de 11 515,52 € TTC

Estimation de l'administration : 10 584,35 € TTC

Lot 5 – Charpente couverture bardage

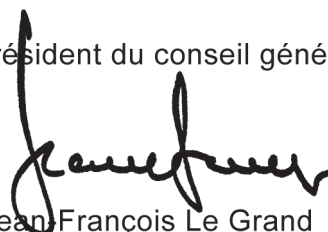
Pasquer Rémi pour un montant de 13 281,46 € TTC

Estimation de l'administration : 30 505,65 € TTC

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à me donner acte de cette communication.

Le président du conseil général



Jean-François Le Grand